

## DECLARATION DES PERFORMANCES DoP N° C15002\_1

[conformément au Règlement (UE) N° 305/2011 « RPC » et au Règlement délégué N° 574/2014]

### 1. CODE D'IDENTIFICATION UNIQUE DU PRODUIT TYPE :

## COURTSOL OUTDOOR / INDOOR

### 2. USAGE PREVU :

**Système de protection de surface pour béton** sous forme de **revêtements** synthétiques acryliques multisports pour sols extérieurs/intérieurs (applicables sur d'autres supports que le béton : enrobés bitumineux, bois, notamment), et livrables en kit en dix versions : **COURTSOL** STANDING, STANDING PLUS, WORLDCHAMP ROLLER, RACE TRAINING ROLLER, VELODROME, TOURNOI, PRO, PRO PLUS, CONFORT et CONFORT PLUS. Chaque revêtement comporte en tout ou partie les composants suivants : **COURTSOL** FIXATEUR ES 15 / ES 40, RESIBASE BP, RESIBASE, CUSHION BASE S1 et S2, POLYBOND, TAPIS CAOUTCHOUC, RESITOP, COLOR, LIGNES.

En l'absence de normes européennes de travaux, l'usage prévu s'entend comme fait en France par référence aux documents techniques d'emploi pertinents : a) NF P 90-110 pour les courts de tennis couverts ou non, mais qui peut être appropriée pour la réalisation des infrastructures supports nécessaires à d'autres types de sports en extérieur ; b) NF P 90-202 pour la réalisation des infrastructures supports multisports en intérieur ; c) NF P 74-203 (DTU 59.3) ou Règles et recommandations SNFORES pour d'autres supports ; d) s'agissant du revêtement lui-même, de la famille des peintures, sa mise en œuvre doit être conforme à la norme NF P 74-203 (DTU 59.3) ; e) cf. article 8 ci-après pour les documents cités qui s'appliquent aussi hors de France.

### 3. FABRICANT :

ALLIOS  
2648, RD 6007  
06270 VILLENEUVE-LOUBET  
Contact : Service Ingénierie Produits/SIP  
Mél : sip@allios.fr.

La présente DoP peut être consultée ou téléchargée sur le site du fabricant à l'adresse suivante :  
[www.courtsol.com](http://www.courtsol.com).

### 4. SANS MANDATAIRE

### 5. SYSTEME D'EVALUATION ET DE VERIFICATION DE LA CONSTANCE DES PERFORMANCES

**Système 4** pour usages avec prescriptions de performances faibles dans les ouvrages de bâtiments et les ouvrages de génie civil selon hEN 1504-2, et **système 3** pour la réaction au feu, dans le cadre de la certification EN ISO 9001 du management de la qualité et du management environnemental du site de production, intégrant la vérification de la constance des caractéristiques de production par le BUREAU VERITAS (Reconnaissance d'Etablissement Industriel N° RT 7 87-047).

### 6. a) NORME HARMONISEE

Le produit est couvert par la norme harmonisée NF EN 1504-2 : 2005, *Systèmes de protection de surface pour béton*, en tant que produit de revêtement pour la protection contre les risques de pénétration (1.3).

L'intervention d'un organisme notifié n'est pas nécessaire (EVCP : système 4), sauf pour les essais de réaction au feu (EVCP : système 3), qui ont été effectués par le laboratoire notifié : LNE, 29 avenue Roger Hennequin, 78197 TRAPPES CEDEX France. Des performances sportives ont néanmoins été testées par le laboratoire notifié : LABOSPORTS, Technoparc – chemin aux Bœufs, 72100 LE MANS France.

NOTE : le produit se réfère en plus aux critères de la norme (non harmonisée) NF EN 14877 : 2013, *Revêtements synthétiques pour terrains de sports en plein air – Spécification*, pour son utilisation en extérieur, mais aussi en intérieur (voir annexe 1 ci-après), ainsi qu'à la norme NF P90-110 : *Terrains de tennis*.

## 7. PERFORMANCES DECLAREES

TABLEAU DES PERFORMANCES DECLAREES DU PRODUIT SELON NF EN 1504-2 (HARMONISEE) COURTSOL OUTDOOR/INDOOR <sup>(1)</sup>		
CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES <sup>(2)</sup>	SYSTEME EVCP <sup>(3)</sup>
Perméabilité au CO <sub>2</sub>	S <sub>D</sub> > 50 m	système 4
Perméabilité à la vapeur d'eau	5 m ≤ S <sub>D</sub> ≤ 50 m	
Absorption capillaire et perméabilité à l'eau	PND <sup>(2)</sup>	
Adhérence	PND <sup>(2)</sup>	
Réaction au feu <sup>(4)</sup>	- COURTSOL STANDING : <b>B<sub>fl</sub>-s1</b> - COURTSOL WORLDCHAMP ROLLER : <b>B<sub>fl</sub>-s1</b> - COURTSOL STANDING PLUS : <b>B<sub>fl</sub>-s1</b> - COURTSOL RACE TRAINING ROLLER : <b>B<sub>fl</sub>-s1</b> - COURTSOL VELODROME : <b>B<sub>fl</sub>-s1</b> - COURTSOL TOURNOI : <b>B<sub>fl</sub>-s1</b> - COURTSOL PRO : <b>C<sub>fl</sub>-s1</b> - COURTSOL PRO PLUS : <b>C<sub>fl</sub>-s1</b> - COURTSOL CONFORT : <b>B<sub>fl</sub>-s1</b> - COURTSOL CONFORT PLUS : <b>C<sub>fl</sub>-s1</b>	système 3
Substances dangereuses	conformité à 5.3	système 4

(1) Produit de construction en kit pour revêtements type ZA.1 d) selon la norme (cf. aussi documentation visée en 8 ci-dessous)  
 (2) Performances non à déterminer vis-à-vis de l'usage prévu selon NF EN 14877 (cf. RPC § 6.3 c/f, et ANNEXES ci-après)  
 (3) Usages avec prescriptions de performances faibles (système 3 pour l'euroclasse de réaction au feu). Contrôle Qualité : les caractéristiques d'identification du produit correspondent à celles pertinentes visées dans le Fascicule normalisé FD T 30-807 par référence aux normes d'essais applicables et méthodes corrélées pour le contrôle de la production en usine (CPU)  
 (4) Les systèmes répondent tous au classement français M3 exigé par les règlements de sécurité incendie en France.

## 8. DOCUMENTATION DE PRODUCTION ET D'UTILISATION

Plaquette COURTSOL gamme complète et autres documents d'accompagnement, Synthèse des rapports d'essais SRE, DTE COURTSOL, déclarations environnementales et sanitaires, autres informations, Conditions Générales d'Emploi CGE : cf. annexe 3 ci-après avec **QR CODE d'accès à la documentation** (non spécifique des articles 36 à 38 du RPC).

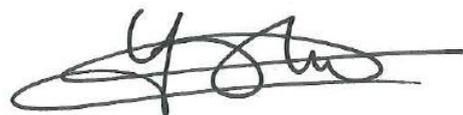
Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement UE n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

A VILLENEUVE-LOUBET le: 14/09/2016, signé\* pour le fabricant et en son nom par :

Direction Technique/R&D **allios**



Philippe TOUTAIN  
Service Ingénierie Produits



Grégory BROCHARD  
Directeur Technique

# ANNEXE 1

## REVETEMENTS MULTISPORTS EXTERIEURS COURTSOL CONFORT / CONFORT PLUS

TABLEAU DES PERFORMANCES DECLAREES DU PRODUIT SELON NF EN 14877 <sup>(1)</sup> (NORME VOLONTAIRE)			
CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES	SYSTEMES	PERFORMANCES	EXIGENCES
<b>Glissance sèche</b> (EN 13036-4)	CONFORT	100	80 ≤ G ≤ 110
	CONFORT PLUS		
<b>Glissance humide</b> (EN 13036-4)	CONFORT	65	55 ≤ G ≤ 110
	CONFORT PLUS	60	
<b>Absorption des chocs</b> (EN 14808)	CONFORT PLUS	initial : SA 25 <sup>(2)</sup> vieilli : SA 26	tennis : ≥ 11 %
			multisport : 25 – 70 %
<b>Déformation verticale</b> (EN 14809)	CONFORT	≤ 3 mm	tennis : ≤ 3 mm multisport : ≤ 6 mm
	CONFORT PLUS	0,6 mm	
<b>Rebond vertical</b> (EN 12235)	CONFORT	≥ 85%	≥ 85%
	CONFORT PLUS	Tennis : 99 % Multisports : 94 %	
<b>Rebond angulaire</b> (EN 13865)	CONFORT	34 moyennement faible	-
<b>Perméabilité à l'eau</b> (EN 12616)	-	PND <sup>(3)</sup>	-
<b>Résistance à l'usure</b> (EN ISO 5470-1) avant vieillissement	CONFORT	2,00 g	< 4 g
	CONFORT PLUS	0,14 g	
<b>Résistance à l'usure</b> (EN ISO 5470-1) après vieillissement	CONFORT	4,20 g (NON CONFORME)	
	CONFORT PLUS	0,12 g	
<b>Décoloration</b> (EN ISO 20105-A02)	CONFORT	niveau 5	≥ niveau 3
	CONFORT PLUS	niveau 3 - 4	
<b>Caractéristiques de traction</b> (EN 12230) Résistance à la traction	CONFORT	PND	≥ 0,4 MPa
	CONFORT PLUS	neuf : 0,58 MPa vieilli : 0,56 MPa	
<b>Caractéristiques de traction</b> (EN 12230) Allongement à la rupture	CONFORT	PND	≥ 40 %
	CONFORT PLUS	neuf : 43 % vieilli : 40 %	
<b>Epaisseur absolue</b> (EN 1969 méthode A)	CONFORT	> 12 mm <sup>(4)</sup>	≥ 7 mm
	CONFORT PLUS		

(1) La norme NF EN 14877 vise les revêtements applicables en extérieur, mais ses critères peuvent à fortiori être utilisés pour décrire des revêtements destinés à un emploi en sols intérieurs des constructions, dans une ambiance moins agressive.

(2) Pour COURTSOL CONFORT PLUS, et pouvant être moindre pour d'autres revêtements (cf. 4 ci-dessous).

(3) Performance non à déterminer : revêtement imperméable (pelliculaire, ou non pelliculaire si d'épaisseur > 3 mm) selon NF P 90-110. Vérifier qu'une pente suffisante (0,8%) existe pour évacuer les eaux de pluie dans le sens de la largeur.

(4) Le revêtement COURTSOL CONFORT ou CONFORT PLUS a une épaisseur nominale de 12 mm (11,5 minimum) avec celle de l'élastomère qu'il incorpore (10 mm). La conception des autres revêtements COURTSOL permet de répondre aussi aux performances sportives normalisées avec des épaisseurs nominales inférieures : 3,5 mm (PRO), 3,6 mm (PRO PLUS), 1,0 mm (STANDING), 1,1 mm (STANDING PLUS) et 1,7 mm pour TOURNOI (y compris ceux vendus sous les marques ROLLER ou VELODROME), sauf adaptation de l'absorption des chocs pour surfaces plus rapides (cf. en particulier le classement ITF pour courts de tennis). Cf. Annexe 2 ci-après.

## ANNEXE 2

### REVETEMENTS POUR TERRAINS DE TENNIS

TABLEAU DES PERFORMANCES DECLAREES DU PRODUIT SELON NF P90-110 : 2008 (NORME VOLONTAIRE)			
CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES	SYSTEMES <sup>(1)</sup>	PERFORMANCES	EXIGENCES
<b>Glissance sèche</b> (EN 13036-4)	a, c, d, f : b, e :	100 99	$G \leq 110$
<b>Glissance humide</b> (EN 13036-4)	a, c, d, f : b, e :	65 63	$55 \leq G$
<b>Résistance à l'usure</b> (EN ISO 5470-1)	a : b : c : d : e : f :	1,626 g 0,500 g 1,664 g 1,982 g 0,950 g 1,908 g	$< 2,5 \text{ g}$
<sup>(1)</sup> <b>systèmes :</b> <b>a :</b> COURTSOL STANDING / WORLDCHAMP ROLLER <b>b :</b> COURTSOL STANDING PLUS / RACE TRAINING ROLLER / VELODROME <b>c :</b> COURTSOL TOURNOI <b>d :</b> COURTSOL PRO <b>e :</b> COURTSOL PRO PLUS <b>f :</b> COURTSOL CONFORT (avec un tapis de 4 mm)			

### CLASSEMENTS ITF (Fédération Internationale de Tennis)

PRODUIT	CLASSEMENT ITF
COURTSOL STANDING	3 – MEDIUM
COURTSOL STANDING PLUS	4 – MEDIUM FAST
COURTSOL TOURNOI	3 – MEDIUM
COURTSOL PRO	3 – MEDIUM
COURTSOL PRO PLUS	5 – FAST
COURTSOL CONFORT	3 – MEDIUM
COURTSOL CONFORT PLUS	pas de classement

## ANNEXE 3

### A.1 DECLARATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES

#### A.1.1 Ecoconception des ouvrages (HQE, BREEAM, LEED)

FDES spécifique du produit COURTSOL OUTDOOR/INDOOR (système en kit) conforme à la norme française XP P 01-064/CN et à la norme NF EN 15804+A1 dont elle est le complément, avec ci-dessous l'extrait des impacts représentatifs :

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX REPRESENTATIFS POUR 1 m <sup>2</sup> DU PRODUIT	INDICATEURS POUR L'UF	SPECIFICATION TECHNIQUE
<i>en préparation</i>		NF EN 15804+A1 : 2014

#### A.1.2 Caractéristiques complémentaires

##### - Qualification environnementale :

Etiquetage de type II / NF EN ISO 14021 à valeur d'**Ecolabel spécifique HSE** pour une protection équivalente sinon supérieure aux exigences réglementaires et/ou certifiées. Déclaration explicative incluse dans la FDES également spécifique du produit ou système obligatoirement associée à cet écolabel destiné à des professionnels du BTP pour l'écoconception de leurs ouvrages.

##### - Qualité de l'air intérieur :

Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classes allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions) selon décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 : classement porté sur les FDP des produits ou composants concernés.

##### - Teneur en COV :

Selon la directive 2004/42/CE et arrêté français du 29 mai 2006, et les valeurs limites à respecter pour chaque catégorie visée : teneur maximale portée sur les FDP des produits ou composants concernés.

#### A.2 AUTRES INFORMATIONS :

**Durée de vie** : bon fonctionnement du revêtement, exécuté selon les préconisations d'emploi du système, de 2 ans minimum, dans des conditions d'entretien normales, pour une durée de vie jusqu'à 10 ans, en fonction des subjectiles, de leur exposition et de leur environnement et qui peut être prolongée en entretenant/rénovant le revêtement (cf. QR CODE : FDES spécifique de l'enseigne concernée, déposée aussi sur la base INIES/CSTB : [www.inies.fr](http://www.inies.fr), selon la rubrique appropriée / en préparation).

**Entretien d'aspect du revêtement** : lessivage et rinçage à l'aide d'une éponge et nettoyage à l'eau sous pression adaptée, avec traitement biocide (cf. fiche descriptive produit disponible) en extérieur.

**Entretien ou rénovation du revêtement** : selon documents techniques d'emploi (nous consulter).

**Recommandations relatives aux conditions de stockage des produits de peinture après ouverture pour limiter la formation de résidus** : nettoyer le couvercle et les parois verticales de chaque emballage, le fermer hermétiquement et stocker à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité (durée de vie : 6 mois).

**Traitement des déchets** : emballages et résidus issus de produits destinés à des professionnels, traitables comme non dangereux en déchet banal de chantier pour les produits de peinture (sauf en phase solvant).

#### A.3 CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI « CGE » :

Le produit visé ici est un bien de production – en l'espèce un produit de peinture (ou connexe) répondant à la définition de la norme NF EN 15804 sur les produits de construction et leurs déclarations environnementales – dont les caractéristiques permettent de satisfaire aux exigences fondamentales applicables aux ouvrages de construction. Il est destiné à des professionnels spécialisés pour être incorporé dans de tels ouvrages (bâtiment ou génie civil : BTP). Il doit être employé conformément aux informations délivrées (avec celles relatives à ses composants lorsqu'il s'agit d'un produit en kit), et à nos conditions générales de vente. Ces informations sont le résultat des essais et vérifications effectués pour une utilisation conforme aux règles de l'art : normes, règles professionnelles, réglementations, et aux documents techniques d'emploi qui les complètent (fiches descriptives produits, fiches de données de sécurité, fiches de données environnementales et sanitaires, cahier des charges, normes privées NP D, etc.). Il appartient ainsi à l'utilisateur d'apprécier les caractéristiques des supports/subjectiles concernés pour la préparation et l'exécution des travaux, après avoir vérifié que la/les fiches de produit n'ont pas été modifiées par une édition plus récente, et qu'il dispose bien des documents auxquels ces fiches se réfèrent, en renvoyant notamment à la présente déclaration des performances « DoP », qu'elle soit obligatoire en vertu du règlement (UE) n° 305/2011 « RPC » impliquant le marquage CE, ou volontaire en l'absence d'une norme harmonisée ou d'un document d'évaluation européen utilisable, mais sans marquage CE. Sa mise en œuvre, comme celle des systèmes de revêtement auxquels il s'incorpore est de

technique courante. Ces systèmes sont normalement employés pour la réalisation d'éléments de construction ou de rénovation, mais ils peuvent l'être aussi pour des travaux d'entretien des parements de construction exécutés par des professionnels conformément aux normes ou règles d'emploi pertinentes.

Les propriétés et durabilité des revêtements permettent de satisfaire légalement à la garantie de bon fonctionnement de 2 ans minimum exigée en France pour les éléments d'équipement dissociables (ils peuvent effectivement être enlevés/démontés sans détérioration du support), ou à la présomption de responsabilité décennale de l'utilisateur lorsqu'ils sont considérés comme constitutifs d'un ouvrage de construction bien qu'ils ne soient pas des EPERS. Au-delà de la garantie de 2 ans minimum, un engagement de l'utilisateur sur les caractéristiques et la durabilité du revêtement réalisé est possible en France, sous réserve de préconisations particulières d'emploi des produits, assorties d'un entretien périodique. S'agissant de produits de construction exclusivement destinés à des professionnels du BTP, ils ne relèvent pas de la garantie de conformité stipulée par le Code de la consommation pour la protection de l'acheteur en sa qualité de consommateur (cf. Art. L211-3), ni par conséquent de l'Article 1<sup>er</sup> du décret n° 2012-1489 d'exécution du RPC concernant la vente possible de tels produits audit consommateur en tant que biens meubles corporels, alors qu'il s'agit de fournitures pour des biens immobiliers à édifier (vente dite « BtoB », et non « BtoC », de produits de construction et de décoration).

ANNEXES ALLIOS DoP N° C15002\_1 du 14/09/2016

**QR CODE d'accès à la documentation :**

